

## COVID-19 FICHE PRATIQUE pour évaluer vos obligations réglementaires en matière de santé et de sécurité au travail

### VOLET 5 – Mesures d'accompagnement humain du changement Accompagner le personnel pour réussir la reprise

#### LES ENJEUX

La clé du déconfinement repose sur l'acceptabilité du retour sur le lieu de travail habituel, dans un contexte de forte appréhension, voire de défiance à l'égard de la capacité de l'entreprise à assurer la protection de la santé. Il est donc nécessaire de créer les conditions de confiance et rassurer, dans un environnement totalement inédit.

Conformément aux **principes généraux de prévention** (cf. fiche 2), l'entreprise doit également prendre des mesures en termes de formation et d'information, et travailler à réduire les risques liés au **facteur humain** sachant que **chaque salarié est un acteur** indispensable de la sécurité collective. La bonne application des **gestes barrières** est centrale pour la maîtrise des risques. La démarche doit être bien **documentée** dans un objectif de sécurisation juridique

#### LES AXES CLÉS



#### Illustrations au plan opérationnel :

##### ADAPTER LA FORMATION DU PERSONNEL

- Prévoir une session formation dédiée aux managers (adaptation des méthodes de management à distance, modalités du protocole sanitaire, etc.)
- Prévoir les actions de formation interne nécessaires pour le personnel (modification du poste ou des procédés, nettoyage, bonnes pratiques de nettoyage ou d'utilisation des masques, etc.)
- Prévoir des actions de démonstration individuelle (limiter le présentiel)

##### INFORMER LE PERSONNEL

- Adresser un message clair et accessible sur ce qu'il faut faire/comment le faire (possibilité de joindre le guide métier)
- Multiplier les supports (affichages/information personnalisée lors de la reprise/communication intranet, relai d'information CSE, etc.)
- Diffuser des notes de service et consignes particulières de travail
- Vérifier la bonne compréhension des consignes et instructions

##### QUELQUES POINTS DE VIGILANCE

###### Catégories particulières de personnel

- Salariés répondants aux critères des personnes vulnérables (cf. décret n° 2020-521 du 5 mai 2020)
- Travailleurs étrangers (adapter l'information compte tenu de la barrière de la langue)
- Stagiaires, intérimaires, CDD Formalisation de la remise dans un objectif de traçabilité



###### Fil rouge sur la démarche de sécurisation juridique (parole d'Avocat)

Les actions de formation et d'information doivent impérativement donner lieu à une traçabilité écrite (émargement, etc.).

## SENSIBILISER LE PERSONNEL

- Pour le management : importance de l'exemplarité sur les gestes barrière, de l'écoute, de la vérification de la bonne compréhension des consignes
- Sensibiliser aux bonnes pratiques comportementales et mauvais gestes
- Rappeler que chaque travailleur est acteur de la sécurité
- Rappeler l'obligation légale de vigilance qui pèse sur chaque salarié (C. Trav. L4122-1)
- Inviter les salariés à prendre régulièrement leur température et s'abstenir de venir de travailler en cas de symptômes

## COMMUNICATION AUPRÈS DES TIERS

- Information clients/fournisseurs/usagers

## SUIVI D'APPLICATION EFFECTIVE

- Veiller de manière permanente à l'application des règles de santé-sécurité au travail (obligation de sécurité)
- Partager l'information régulière du CSE, de la mise en œuvre du plan et bilan des mesures sanitaires
- Rester vigilant sur les situations dégradées ou nécessitant un soutien individuel (fragilité, isolement du télétravailleur, difficultés familiales, risque de désinsertion, contamination, etc.)
- Favoriser le droit d'expression collective des salariés
- Mettre en œuvre des sanctions en cas d'écart constaté à la discipline collective, selon le règlement intérieur
- Veiller à la remontée et au traitement des cas contact
- Mettre en place un numéro vert spécial, etc.

## Focus sur la vigie sanitaire au sein de l'entreprise

- Rappel : interdiction pour l'employeur de réaliser des tests de dépistage/Possibilité de contrôler la température très encadrée juridiquement (justification, formalisme, RGPD, etc.)
- Cas symptomatiques : parcours de prise en charge selon la doctrine en vigueur (isoler/protéger/évaluer la gravité médicale préalablement au retour)
- Liaison avec le médecin du travail sur les problématiques d'aptitude médicale



## Outils et liens utiles pour aller plus loin

- [Fiches métiers et guides professionnels publiés par le Ministère du travail](#)



Service proposé dans le cadre de nos démarches d'accompagnement « Diagnostic et Protection du capital humain » et « Solutions pour les PME »